

TRAVAUX RACCORD ÉLECTRIQUE

Madame le Maire de la commune de Scientrier,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2,

Vu la demande n°2024011100938P présentée par l'entreprise « ÉLECTRICITÉ ET TP DEGENÈVE », 285 route de col de Terramont Le Seytroux 74470 LULLIN, concernant le remplacement d'un câble de branchement ENEDIS 51 route de la Tuilière 74930 SCIENTRIER,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,
Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité pour les intervenants et les usagers de la route,

A R R Ê T É

Article 1 : Délai d'exécution

La demande de travaux n°2024011100938P route de la Tuilière est accordée pour une période de 60 jours calendaires à compter du 23 janvier 2024. La circulation sera perturbée route de la Tuilière pendant cette période avec un basculement de circulation sur chaussée opposée régulé par alternat manuel, empiètement sur chaussée et suppression de voie.

Les véhicules légers et poids lourds seront interdits de stationnement et de dépassement durant la durée des travaux.

Article 2 : Signalisation du chantier

La signalisation nécessaire à la réglementation de la circulation et la protection du chantier sera assurée, entretenue et surveillée par l'entreprise « ÉLECTRICITÉ ET TP DEGENÈVE ».

Article 3 : Prescriptions techniques

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans la demande mentionnée ci-dessus, à charge pour lui de se conformer aux dispositions contenues dans les documents susvisés, à l'avis des autres concessionnaires des réseaux et aux conditions spéciales suivantes :

- les fouilles sous chaussées seront obligatoirement prévues avec pré découpage à la scie,
- la servitude créée et la chaussée existante devront être au même niveau,
- l'entreprise prendra toutes les précautions nécessaires lors des travaux pour garantir le bâti environnant (maison, mur),
- la reconstitution du corps de chaussée sera effectuée en sable, grave concassé et béton bitumeux soigneusement compactés,
- les décombres, terre, dépôts de matériaux seront enlevés et la chaussée nettoyée,
- les fossés, talus, accotements, chaussées et tous les ouvrages qui auraient été endommagés aussi bien sur la voie que sur les dépendances seront rétablis dans leur état initial,
- Pendant la durée des travaux, la nuit et/ou en dehors des horaires de chantier et/ou en cas d'épisode neigeux entraînant un arrêt du chantier, une largeur minimale de 3

mètres 50 de chaussée devra être maintenue pour le passage des engins de déneigement

L'entretien de la réfection provisoire est à la charge du pétitionnaire jusqu'à la réfection définitive.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Reignier,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise « ÉLECTRICITÉ ET TP DEGENÈVE ».

Fait à Scientrier, le 12 janvier 2024

Le Maire,
Patricia DEAGE



 <p>Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h2 style="margin: 0;">Demande d'arrêt de police de circulation</h2> <p style="margin: 0;">Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <p style="margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</p>	 N° 14024*01
--	--	--

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : ELECTRICITE ET TP DEGENEVE
Adresse : Le Seytroux 285 ROUTE DE COL DE TERRAMONT

Code postal : 74470 Localité : LULLIN Pays : France
Nom contact : PLANARD Prénom contact : FABRICE
Téléphone : 0450738164 Indicatif pays : +33
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : fabrice.planard@degeneve-electricite.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
Nom contact : _____ Prénom contact : _____
Téléphone : _____ Indicatif pays : _____
Fax : _____ Indicatif pays : _____
Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____
Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : 51 ROUTE DE LA TUILIERE

Code postal : 74930 Localité : SCIENTRIER

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : TRAVAUX ENEDIS REMPLACEMENT CABLE DE BRANCHEMENT HS

Date prévue de début des travaux : 23/01/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 60

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 23/01/2024
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

ELECTRICITE ET TP DEGENEVE

Le Seytroux
285 ROUTE DE COL DE TERRAMONT

74470 LULLIN

France

Tel: +33450738164 Fax :
chabanny.degeneve@orange.fr

Réf Protys

2402068573.240201DAC02

N° affaire

MAIRIE DE SCIENTRIER
19 rue de la Mairie
74930 SCIENTRIER
France

Courriel: contact@scientrier.fr

Tel: +33450255111

Fax:

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : LULLIN

Le : 11/01/2024

Signataire : PLANARD FABRICE

(Accompagnement_V5 10_1 02)